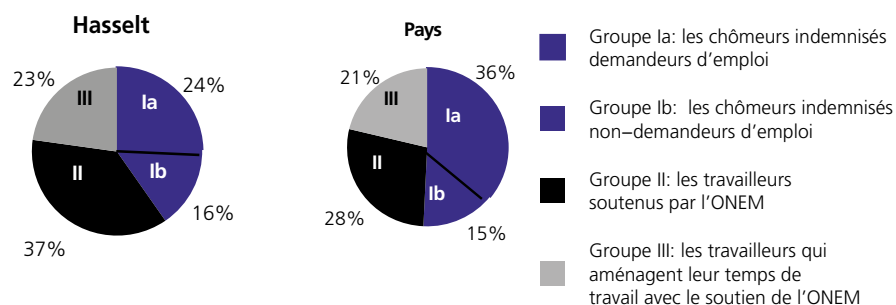


Bureau du chômage: Hasselt



DIRECTEUR:
Paul DE PRETER
NOMBRE D'AGENTS*: 205
NOMBRE EN EQUIVALENTS
À TEMPS PLEIN: 174
ADRESSE:
Bampslaan 23
3500 Hasselt
Tél. 011 26 01 10
Fax 011 26 01 15
Email:
paul.depreter@onem.be

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Population en âge de travailler ¹	425 790	5,9
- Assurés contre le chômage ²	227 867	6,0
- Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage ³	196 557	5,9
- Taux du chômage ⁴	7,2	
Activation du comportement de recherche d'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	21 021	4,2
- Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2012 ⁵	25 007	3,0
- Suspensions et exclusions ⁶	128	0,8
Vision globale 2012	Nombre/ Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	143 834	6,1
Décision de non-admissibilité au droit aux allocations⁷	1 230	4,1
Dossiers litiges achevés	7 812	5,0
Contrôles achevés⁸	5 245	6,1
Sanctions notifiées au cours de l'année⁹	3 607	4,9
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR		
2011	426,7	5,2
2012	457,8	5,5
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	13,0	6,0
Montants récupérés / reçus - en millions d'EUR	4,4	6,3
Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2012)	Nombre	% par rap. au pays
• Les chômeurs indemnisés		
Hommes	17 495	5,0
Femmes	14 439	4,9
Total	31 933	4,9
Dont:		
- CCI inoccupés inscrits comme DE		
Hommes	8 998	4,0
Femmes	8 887	4,6
Total	17 884	4,3
Après un emploi à temps plein	14 611	4,6
Ayants droit à des allocations d'attente	3 273	3,2
Travailleurs ayant charge de famille	3 652	2,8
Isolés	3 004	2,8
Cohabitants sans charge de famille	11 218	6,2
Moins de 25 ans	2 719	4,9
25 à 50 ans	10 551	4,1
50 ans et plus	4 614	4,3
Moins d'1 an	8 672	5,7
1 à 2 ans	3 140	4,3
2 ans et plus	6 073	3,1
- DE inoccupés après un emploi à temps partiel volontaire	1 264	4,5
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein sans dispense de l'inscription comme DE	199	4,7
- Non-DE inoccupés, dispense pour difficultés sociales et familiales	735	8,9
- Non-DE inoccupés, chômeurs âgés	4 021	5,2
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein avec dispense de l'inscription comme DE	7 830	7,1

* à l'exclusion des agents ALE.

**Profil des personnes indemnisées
(moyennes annuelle 2012)**

		Nombre	% par rap au pays
• Les travailleurs soutenus par l'ONEM¹⁰			
	Hommes	17 668	8,5
	Femmes	11 436	7,6
	Total	29 104	8,1
Dont:			
-	Chômeurs temporaires	16 591	10,3
	<i>dont suspension pour employés</i>	276	18,2
-	Gardien(ne)s d'enfants	303	9,6
-	Vacances-jeunes	227	8,3
-	Vacances seniors	19	9,0
-	Période non rémunérée dans l'enseignement	209	6,0
-	Soins d'accueil	13	14,0
-	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR	3 457	6,7
-	Chômeurs complets avec dispense ALE	175	13,0
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	0	0,0
-	Mesures d'activation, ciblées sur les jeunes chômeurs	8	2,3
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs âgés	1 412	7,0
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: études	1 046	4,8
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: formation profess.	1 566	8,6
-	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé	4 057	5,5
-	Complément de garde d'enfants	19	1,5
-	Mesures d'activation, ciblées sur l'encouragement des chômeurs pour s'installer comme indépendant	1	6,7
• Les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM			
	Hommes	6 521	7,4
	Femmes	11 495	6,2
	Total	18 016	6,6
Dont:			
-	Prépension à mi-temps	22	3,2
-	Interruption de carrière, interruption complète	317	5,3
-	Interruption de carrière, réduction de prestations	3 642	5,4
-	Congé parental, soins palliatifs et assistance médicale	5 169	8,3
-	Crédit-temps, interruption complète	528	7,7
-	Crédit-temps, réduction de prestation	8 338	6,4
• Allocation de licenciement		218	6,5
• Attestations			
Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		38 918	8,0
Autres attestations		18 833	7,4
Total		57 751	7,8

¹ Population au 1^{er} janvier 2012 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

² Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2011. Ils comprennent:

- a. les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- b. les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2011 (source ONEM);
- c. le travail frontalier sortant au 30 juin 2011; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

³ Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

⁴ Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2012 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2011 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

⁵ Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2012.

⁶ Sans 1) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et 2) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

⁷ Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

⁸ Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

⁹ Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

¹⁰ Définitions de ces (sous-)groupes d'allocation de l'ONEM: voir note site internet "Statistiques – définitions des ayants droit".